En quoi le traité de l'OMI sur la sécurité des navires fait-il la différence ?

NAVIGUER VERS L'AVENIR : LA SÉCURITÉ D'ABORD !

La Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS) **contient 15 chapitres couvrant les sujets suivants :**

Chapitre I
Certification, enquêtes sur les accidents, contrôle par l'État du port

Chapitre II
1. Conception et construction du navire
2. Prévention, détection et extinction de l'incendie

Chapitre III
Sauvetage

Chapitre IV
Communications de détresse et de sécurité
(Radio et satellite)

Chapitre V
Sécurité de la navigation

Chapitre VI
Transport de cargaisons
(Chargement et arrimage des cargaisons, y compris des conteneurs)

Chapitre VII
Transport de marchandises dangereuses
(Code maritime international des marchandises dangereuses)

Chapitre VIII
Sécurité des navires à propulsion nucléaire

Chapitre IX
Gestion de la sécurité
(Code international de gestion de la sécurité)

Chapitre X
Sécurité applicable aux engins à grande vitesse

Chapitre XI
Mesures spéciales pour :
1) Sécurité (y compris le Système de numéros OMI)
2) Sûreté maritime pour les navires et les ports

Chapitre XII
Mesures de sécurité supplémentaires applicables aux vraquiers

Chapitre XIII
Programme d'audit des États Membres de l'OMI

Chapitre XIV
Navires exploités dans les eaux polaires

Chapitre XV
Sécurité des navires transportant des travailleurs offshores